

Fiche d'identité

Maitrise d'ouvrage

Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire

Territoire concerné

- Quatre EPCI : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez agglomération, la Communauté de communes de Forez-Est et la Communauté de communes des Monts du Pilat
- Territoire composite (urbain, périurbain, rural)
- 593 300 habitants en 2018
- Densité de population : 204 habitants / km².

AMO en charge de la démarche UFS

epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise et l'Observatoire régional de la santé (ORS).

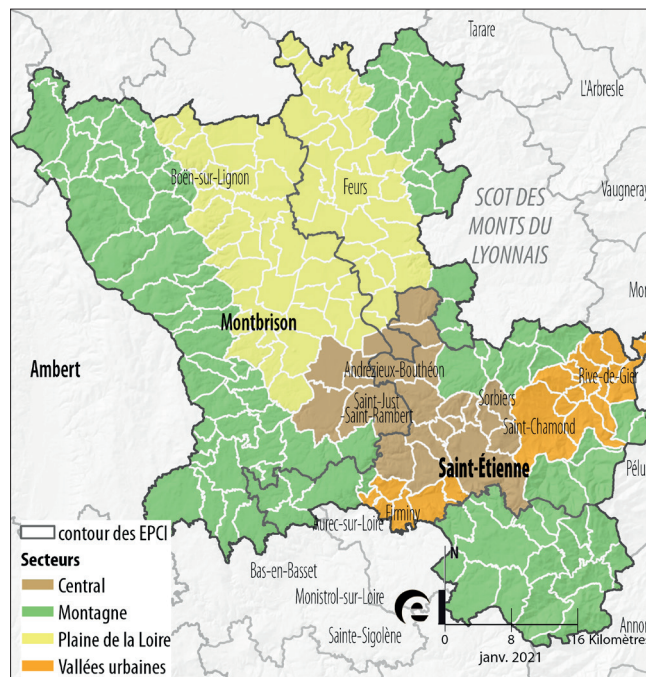
Le contexte du projet

Le projet de révision du SCoT Sud Loire a été lancé en mars 2018 **afin d'adapter les orientations du document au nouveau périmètre** (plus vaste que le précédent), au cadre légal en évolution (loi ELAN, avec les ordonnances 2020 de rénovation des SCoT, projet de Loi Climat...), aux nouveaux documents cadres comme le Sraddet, qui s'applique au SCoT, **et aux orientations politiques des exécutifs**.

C'est epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, qui a suggéré au syndicat mixte du SCoT de faire l'expérimentation urbanisme favorable à la santé. Le syndicat mixte a rapidement adhéré à la proposition.

Les étapes de la démarche et l'organisation proposée

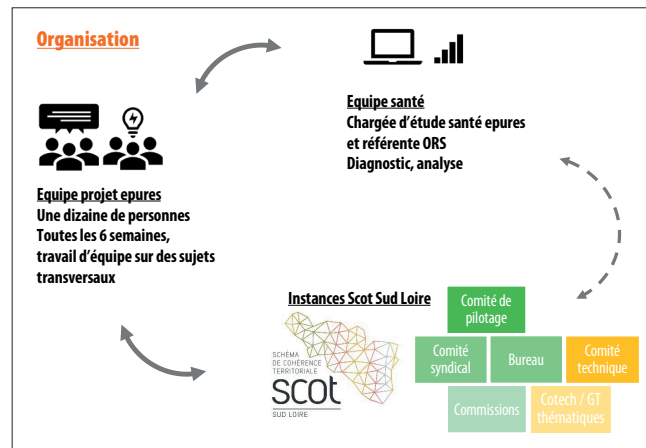
Le calendrier initial prévoyait la réalisation du diagnostic en 2019-2020, le débat sur le PAS (projet d'aménagement stratégique) en 2021, le travail sur les orientations à partir de 2022 et une approbation en 2023. Dans les faits, la phase du diagnostic s'est étalée jusqu'en 2021, « hachée » par les élections municipales et le contexte de la crise sanitaire : les nouveaux élus ont dû se réapproprier très vite certains sujets, alors que les instances ont été moins nombreuses.

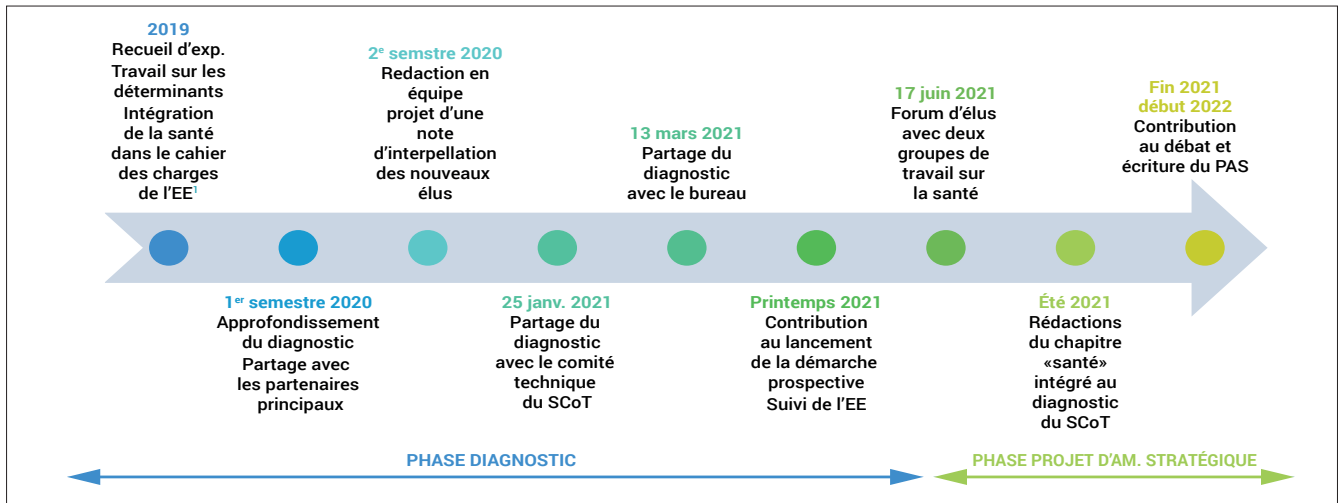


Source : epures

La démarche santé s'est située pendant la phase de diagnostic et a accompagné le lancement de la phase du PAS, à travers notamment le forum des élus de juin 2021.

Comme epures est maîtrise d'œuvre de la révision du SCoT, la démarche santé s'est à la fois appuyée sur « **l'équipe projet** » de l'Agence d'urbanisme (associant des compétences diversifiées : planification, projet urbain, démographie, économie, habitat, foncier, agriculture, environnement, commerce, équipements...), « **l'équipe santé** » associant la chargée d'étude santé d'epures et l'Observatoire Régional de la Santé et enfin **les instances du SCoT Sud Loire**.





Les principaux résultats du diagnostic

Un état de santé général globalement satisfaisant, mais des fragilités dans certains secteurs

Les habitants du SCoT ne meurent pas plus ou plus jeunes qu'au niveau régional ou départemental.

- ▶ En secteur montagne : la mortalité toutes causes est plus élevée, en particulier dans la CC des Monts du Pilat.
- ▶ Dans les Vallées urbaines il y a plus d'hospitalisations et de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires) et une santé mentale fragile, notamment chez les femmes.
- ▶ Dans le Centre, l'état de santé est globalement satisfaisant malgré des disparités et une fragilité psychologique d'une frange de la population.

Treize déterminants de la santé peuvent être impactés par le SCoT, avec des situations très diverses selon les secteurs

Cette partie présente les principaux déterminants de la santé qui impactent l'état de santé des habitants du Sud Loire et qui sont eux-mêmes influencés par les politiques locales d'aménagement : planification urbaine, politiques foncières, politiques d'habitat, politiques de mobilité, politiques environnementales, politiques d'accueil des entreprises et d'accompagnement à l'emploi, etc. **13 déterminants** ont été retenus, certains relevant du contexte socio-économique des habitants, d'autres étant propres à l'environnement physique de ceux-ci.

Pour chaque déterminant, les impacts sur la santé ont été précisés, le territoire a été analysé à travers des cartographies spécifiques et à travers ses grands secteurs : le Centre, les Vallées urbaines, la Plaine de la

Loire et la Montagne.

La vue d'ensemble donnée par le tableau nous montre un différentiel entre les territoires. Les territoires du Centre et des Vallées, majoritairement urbains, sont marqués par une exposition aux pollutions diverses mais un bon accès aux services dont les soins, à l'emploi et aux transports collectifs, ainsi qu'un urbanisme dense incitant à une pratique des modes actifs au quotidien. A l'inverse, les habitants des territoires de Montagne et dans une moindre mesure de la Plaine sont assez peu exposés aux pollutions, connaissent un bon accès aux espaces de nature mais sont éloignés des services dont les soins, des infrastructures de transport et de l'emploi.

La précarité n'entre pas dans cette catégorisation car elle est plutôt forte dans les Vallées et en secteur Montagne, tantôt forte tantôt faible dans le Centre et plutôt faible dans la Plaine. Seulement, les personnes en situation de précarité auront plus de difficultés à trouver un emploi et à accéder aux services en Montagne que dans les Vallées.

Les propositions

A la fin de la démarche santé, le projet d'aménagement stratégique n'avait pas été encore défini par les élus. Aussi, seuls des enjeux, portés à la réflexion des élus, ont été formulés pour améliorer la santé des habitants du territoire. Dans la note d'interpellation « Le SCoT, un projet à construire, des actions pour le territoire et les habitants », cinq thèmes en lien avec la santé ont fait l'objet de propositions, à titre indicatif, pour aider les élus à comprendre comment le SCoT pouvait agir et les amener à préciser les orientations politiques qu'ils voudraient donner à un tel document.

Concernant **l'habitat**, il a été spécifié que le SCoT pourrait « dessiner un projet de territoire axé, dans un esprit de développement durable, sur la recherche

¹ EE : Evaluation environnementale.

		Centre	Vallées	Plaine	Montagne	
Les déterminants socio-économiques	La précarité	Plutôt défavorable	Défavorable	Plutôt favorable	Défavorable	
	L'accès à l'emploi et les conditions de travail	Favorable	Plutôt favorable	Neutre	Plutôt défavorable	
Les déterminants de l'environnement physique	La qualité de l'habitat	Défavorable	Défavorable	Plutôt favorable	Défavorable	
	L'exposition aux nuisances environnementales	Le radon	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable	Neutre	Plutôt défavorable
		Le bruit	Défavorable	Défavorable	Plutôt défavorable	Favorable
		La pollution des sols	Défavorable	Défavorable	Plutôt défavorable	Favorable
		La pollution de l'air	Défavorable	Défavorable	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable
		Les fortes chaleurs	Défavorable	Défavorable	Plutôt défavorable	Favorable
	L'accès à une alimentation de qualité	Neutre	Défavorable	Plutôt favorable	Défavorable	
	L'accès aux espaces végétalisés	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable	Favorable	Favorable	
	L'accès aux soins	Favorable	Neutre	Plutôt favorable	Défavorable	
	Les possibilités de déplacement	Favorable	Favorable	Plutôt défavorable	Défavorable	
La possibilité de pratiquer une activité physique régulière	Favorable	Favorable	Plutôt défavorable	Plutôt défavorable		

Légende : influence...

■ Défavorable
■ Plutôt défavorable
■ Neutre
■ Plutôt favorable
■ Favorable

d'habitat offrant un cadre de vie sain et agréable, notamment dans le parc existant » et que les élus pourraient mettre au débat des orientations comme : « Prioriser la réhabilitation et / ou le traitement du parc de logements existants dans les politiques publiques touchant à l'habitat » ou « Développer des formes d'habitat alternatives à la maison individuelle au milieu de sa parcelle ».

Concernant **la lutte contre la sédentarité**, « le SCoT peut dessiner un projet de territoire permettant aux habitants de pratiquer une activité physique quotidienne » en mettant au débat des orientations comme : « Privilégier le développement des centres-villes et centres bourgs en favorisant l'implantation des équipements, commerces et services dans les centres-bourgs et centres villes, avec des distances à l'échelle du piéton. » ou « Dans la conception des espaces publics, développer les aménagements pour pratiquer et sécuriser les déplacements en modes actifs ».

Sur **le volet alimentaire**, le SCoT peut dessiner un projet de territoire permettant aux habitants de disposer d'une alimentation produite localement, variée et saine, en mettant au débat des orientations comme « Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation, y compris ceux au plus proche des villes car support d'une agriculture nourricière » ou « Favoriser la vente directe des produits alimentaires de producteurs locaux, en aménageant dans les centres-bourgs, les quartiers, des espaces pour les marchés forains ».

Concernant **les pollutions et risques**, « Le SCoT peut dessiner un projet de territoire protégeant les habitants

des pollutions », en mettant au débat des orientations comme : « Concevoir une urbanisation adaptée pour les sites au plus proche des sources de pollution » ou « Réduire les émissions de polluants atmosphériques, en incitant à des déplacements décarbonés, en réduisant les besoins en énergies carbonées pour les logements, le tertiaire ».

Enfin, concernant **l'accès aux soins**, les enjeux pointés ont été « la qualité des soins, l'accessibilité aux soins, leur continuité (entre l'hôpital et la médecine de ville) et enfin l'accès aux services sociaux et administratifs qui conditionne souvent l'accès aux droits de santé. » Deux orientations ont été proposées : « Soutenir les structures de santé présentes sur le territoire, en veillant à leur accessibilité, et à préserver / prévoir leur capacité de développement » ou « Conforter la multipolarité support pour organiser une offre de soins au plus proche de la population ».



Page de couverture de la «note d'interpellation», document rédigé par epures pour le Syndicat mixte du SCoT, pour interpeller des élus sur le projet du SCoT et les enjeux qu'il porte, en plaçant l'habitant au cœur du projet.

Les facteurs de réussite et les freins

Forces

- Un démarrage de l'expérimentation au début du projet (phase diagnostic)
- Une implication de la maîtrise d'œuvre du projet (l'Agence d'urbanisme) dans l'expérimentation
- Une motivation et un intérêt important des techniciens du syndicat mixte ; un intérêt des techniciens des EPCI concernées.
- Une forte implication de la délégation départementale de l'ARS.
- Un BE en évaluation environnementale ayant une compétence en santé

Beaucoup (trop?) de faiblesses venant des élus

- Un renouvellement de mandat électoral intervenu après la réalisation du diagnostic, ce qui n'a pas permis une mise à niveau collective.
- En conséquence, le SCoT est encore perçu comme un document technocratique.
- Des élus des communes urbaines encore peu représentés dans les instances.



Ressources

Le Scot, un projet à construire - Une démarche de prospective pour imaginer demain, epures, 2022
<https://www.epures.com/index.php/publications/epures/planification/1234-le-scot-un-projet-a-construire-une-demarche-de-prospective-pour-imaginer-demain>

Rapport technique, Urba4, 2022
<https://www.epures.com/index.php/publications/epures/sante/1299-plan-regional-sante-environnement-auvergne-rhone-alpes-integrer-les-enjeux-de-sante-environnement-dans-l-aide-a-la-decision-sur-les-documents-d-urbanisme-et-les-projets-d-aménagement>

Pour vous accompagner dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être des habitants, des fiches pratiques et inspirantes sont disponibles

Fiche 1 Urbanisme et santé : alliés pour la vi(II)e	Fiche 2 Déterminants de santé	Fiche 3 Projet de Territoire	Fiche 4 Diagnostic	Fiche 5 Santé et projets urbains	Fiche 6 Santé et PLU/PLUi	Fiche 7 Santé et Scot	Fiche 8 Enjeux juridiques
Fiche 9 Sur le terrain : La Mure	Fiche 10 Sur le terrain : Quart Nord-Est Saint-Etienne	Fiche 11 Sur le terrain : PLH St-Marcellin Vercors Isère Communauté	Fiche 12 Sur le terrain : Vienne Condrieu Agglomération	Fiche 13 Sur le terrain : Scot Bresse Val de Saône	Fiche 14 Sur le terrain : Scot Sud Loire		

Faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement : c'est la mission que s'est donné le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes (réseau Urba4), dans le cadre d'un partenariat avec l'Observatoire régional de la Santé, la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence Régionale de Santé.

